

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

La réunion du Conseil municipal consacrée au rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire de la procédure budgétaire. Cette réunion doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par le Conseil municipal.

L'examen de ce rapport est l'occasion de prendre connaissance des dispositions du projet de loi de finances pour l'exercice 2022 et de dégager les tendances d'évolution des grands agrégats budgétaires pour 2022 et les prochains exercices. Il donne lieu à un débat au Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement du conseil municipal.

L'année 2021 a été une année encore marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Au niveau communal, nous avons constaté une reprise partielle de l'activité des services au cours du premier semestre avec un retour « à la normale » prévu pour le dernier trimestre. Au niveau national, c'est une croissance de 6% qui est attendue pour 2021 et 4% pour 2022, entraînant une hausse du prix des matières premières et des matériaux, causant ainsi une augmentation des achats de fournitures et des offres financières des entreprises dans le cadre des marchés de fournitures et services et des marchés de travaux.

En matière de fiscalité, de nombreuses mesures affectant le produit fiscal de la commune ont été adoptées en 2021 :

- les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation, en contrepartie, un taux globalisé commune/département a été mis en place ainsi qu'un coefficient correcteur pour les communes dites surcompensées comme Aucamville,
- nouvelle exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles et additions de construction à usage d'habitation pour laquelle la commune n'a plus de pouvoir de suppression.

A ces réformes nationales, s'ajoute la réforme de Toulouse métropole sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui bouleverse la fiscalité de la commune.

Au vu de ce contexte, la préparation budgétaire 2022 connaît quelques décalages au niveau de son programme pluriannuel d'investissement (PPI) et quelques éléments nouveaux sur le fonctionnement.

Ce rapport est articulé autour de 3 parties :

- le projet de loi de finances pour 2022
- l'actualisation de la prospective 2021-2023
- l'endettement.

## **I- LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022**

Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances (PLF) pour 2022 tenant compte d'un rebond de croissance « historique » de 6% en 2021 et 4% en 2022, une reprise qui devrait permettre au déficit public de passer de 8.4% du PIB en 2021 à 4.8% du PIB en 2022. Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait de 114% du PIB en 2022 contre 115.6% en 2021.

Le PLF 2022 se veut celui du retour à la normale après le déploiement du « quoi qu'il en coûte » pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Les aides généralisées aux entreprises seront remplacées à compter d'octobre par un dispositif ciblé, le « quoi qu'il en coûte » laisse place au « sur mesure ».

2022 se veut être un budget de relance, d'investissement et de normalisation : priorité à la relance de l'investissement, renforcement des missions régaliennes et de l'éducation, déficit public inférieur à 5% en 2022... Le PLF table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique.

Le projet de loi de finances 2022, marqué par deux années de crise sanitaire, se traduit pour les collectivités par :

### **- La poursuite du soutien à l'investissement local**

Le soutien à l'investissement local est renforcé sur le quinquennat, plus de 14.5 milliards d'euros auront été engagés en investissement au bénéfice des projets locaux. 2.3 milliards d'euros de subventions ont été ouverts sur le budget de l'Etat pour 2022 pour les projets des collectivités.

Le PLF 2022 prévoit une hausse des concours financiers à destination des collectivités territoriales de 525 millions d'euros dont un abondement exceptionnel de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 350 millions d'euros dans le but de financer les contrats de relance et de transition écologique et accompagner les collectivités face à l'augmentation des prix des matières premières et marchés publics.

### **- Une enveloppe nationale de Dotation Globale de Fonctionnement stable**

La DGF est maintenue à son niveau des années précédentes, soit une enveloppe nationale à hauteur de 26.8 milliards d'euros. Néanmoins, depuis 2019, plus de la moitié des communes dont Aucamville voient leur montant de DGF diminuer par rapport à celui de l'année précédente en raison des règles de calcul propres à chaque composante de la DGF, de l'évolution de leur situation au regard des critères pris en compte, et surtout du fait des mécanismes d'écêtement à l'œuvre au sein de l'enveloppe de DGF.

### **- La hausse de la péréquation**

Le PLF 2022 prévoit une hausse de la péréquation avec le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, la hausse des crédits de Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale de 95 millions d'euros chacune (contre 90 millions en 2021), l'augmentation des crédits consacrés à la politique de la ville pour 50 millions d'euros pour financer des cités éducatives et 35 millions d'euros supplémentaires pour le fonds national d'aménagement du territoire.

Les fonds de péréquation (FPIC) ne sont pas modifiés.

## -En matière de fiscalité

Deux points à retenir :

- Le calcul du potentiel fiscal est modifié afin de tenir compte des droits de mutation à titre onéreux, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), de la taxe sur les pylônes et de la majoration de taxe d'habitation des résidences secondaires. Le calcul de l'effort fiscal est recentré sur l'impôt levé par la commune uniquement. L'impact de cette réforme sera totalement neutralisé sur 2022. La prise en compte de ces modifications sera lissée à partir de 2023 pour une application à 100% en 2028.
- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité, connu définitivement en décembre 2021, devrait atteindre un niveau compris entre 1.8% et 2.5% en 2022 alors que le coefficient 2021 est venu revaloriser les bases de fiscalité à hauteur de 0,2% seulement.

## II - L'ACTUALISATION DE LA PROSPECTIVE 2021-2022

### A) RAPPEL DU SCÉNARIO PROSPECTIF DU PRECEDENT DOB

Lors du débat d'orientations budgétaires 2021, un scénario prospectif s'était dégagé de ce débat, prenant en compte les éléments suivants :

- **Un programme pluriannuel d'investissement de 26 millions d'euros financé à parts égales entre épargne nette, dotations, subventions et emprunt**, avec plusieurs projets dont la création d'un groupe scolaire sur le secteur Gratian pour 11.5 millions d'euros mais également la construction d'un foyer municipal (1.5 millions d'euros), le projet cœur de ville (2.5 millions d'euros), l'extension mairie (0.7 millions euros), l'OAP Gratian (1 million d'euros), ...
- **Les mêmes hypothèses en fonctionnement que le scénario de référence de juin issu du DOB 2020, soit la stagnation des recettes de fonctionnement hors fiscalité due à un panier de ressources sans réelle maîtrise communale et pénalisée par la baisse continue des dotations et une évolution des charges de fonctionnement.**
- Les hypothèses de **hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 5%** sur les années 2021 et 2022 issues du DOB 2020 sont maintenues afin de soutenir les recettes de fonctionnement au regard du programme d'investissement.
- **Un recours à l'emprunt sur la période 2020-2022 de 7 millions d'euros.**

## CHAINE DE L'EPARGNE SCENARIO DOB 2021

	2019	2020	2021	2022
<b>produits fonctionnement courant</b>	<b>9 001</b>	<b>8 934</b>	<b>9 308</b>	<b>9 619</b>
<i>Evolution</i>	83	-67	374	311
<b>charges fonctionnement courant</b>	<b>7 355</b>	<b>7 538</b>	<b>8 024</b>	<b>8 160</b>
<i>Evolution</i>	158	183	486	136
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>1 646</b>	<b>1 396</b>	<b>1 284</b>	<b>1 459</b>
<b>solde exceptionnel</b>	<b>15</b>	<b>-16</b>	<b>-13</b>	<b>-13</b>
<i>produits exceptionnels</i>	53	11	17	17
<i>charges exceptionnelles</i>	38	27	30	30
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 661</b>	<b>1 380</b>	<b>1 271</b>	<b>1 446</b>
intérêts	48	42	41	77
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 613</b>	<b>1 338</b>	<b>1 230</b>	<b>1 369</b>
capital	174	129	105	145
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 439</b>	<b>1 209</b>	<b>1 125</b>	<b>1 224</b>

## FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>2 047</b>	<b>3 087</b>	<b>5 313</b>	<b>8 992</b>
<b>FINANCEMENT DES DEPENSES EQUIPEMEN</b>	<b>2 432</b>	<b>2 170</b>	<b>3 772</b>	<b>8 992</b>
epargne nette	1 439	1 209	1 125	1 224
Dotations, subventions, cessions et divers	993	961	1 565	1 460
<b>emprunt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 082</b>	<b>6 309</b>
<b>VARIATION FONDS ROULEMENT</b>	<b>385</b>	<b>-917</b>	<b>-1 541</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>2 458</b>	<b>1 541</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021- PROGRAMME PLURIANNUEL D' INVESTISSEMENT 2020-2026**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant 2020/2026</b>	<i>Pour mémoire Prévisions 2020</i>	<b>mandaté 2020</b>	<b>2021 dont RAR 2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Montant 2021-2026</b>
Programme travaux grosses réparations-améliorations divers bâtiments communaux et équipements des services	3 810 257	1 586 110	1 134 258	275 998	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 675 998
Locaux Police Municipale	128 686	137 389	128 686								0
Crèche Bambins 2	1 262 605	1 275 406	1 105 674	156 931	0	0	0	0	0	0	156 931
Parking Villaret	303 200	195 272	14 652	13 068	275 480	0	0	0	0	0	288 548
Bar-Brasserie	340 812	95 812	10 368	15 396	315 048	0	0	0	0	0	330 444
Immeuble CBE	5 958	5 958	5 958								0
OAP Camparnaud- NOYA	75 000	75 000	0	75 000							75 000
Projet cœur de ville :agrandissement parc	852 593	273 127	94 456		758 137	0	0	0	0	0	758 137
Projet cœur de ville fonds de concours TM	2 500 000	0			500 000	500 000	500 000	500 000	500 000		2 500 000
Foyer Municipal	1 547 508	71 498	20 970		402 918	1 123 620	0	0	0	0	1 526 538
Transfert DSTUE	700 000	0			700 000	0	0	0	0	0	700 000
Transfert CCAS locaux Bambins	120 000				120 000	0	0	0	0	0	120 000
Projet mairie	700 000	0						0	100 000	600 000	700 000
aménagement presbytère		0			0	0	0	0	0	0	0
Projet LINEO 10- travaux annexes SDHEG	30 000	0			30 000						30 000
construction et équipement groupe scolaire	11 560 500	26 000	26 000		1 811 500	6 468 750	3 254 250	0	0	0	11 534 500
Travaux sur OAP GRATIAN: Fonds de concours TM ou directement	1 000 000	0				500 000	500 000				1 000 000
Locaux escrime		0									0
Recomposition lot Matisse-Centre de loisirs		0									0
Autres équipements publics	1 000 000	0							50 000	950 000	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>25 937 418</b>	<b>3 751 542</b>	<b>2 541 022</b>	<b>536 393</b>	<b>5 313 083</b>	<b>8 992 370</b>	<b>4 654 250</b>	<b>900 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 950 000</b>	<b>22 659 703</b>
<i>Pour mémoire PPJ juin 2020</i>	<b>31 124 186</b>		<b>3 750 018</b>		<b>5 425 168</b>	<b>9 744 750</b>	<b>5 254 250</b>	<b>1 450 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>3 350 000</b>	<b>27 374 168</b>

## B) LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2021

La prospective réalisée lors du DOB 2021 prévoyait une épargne nette de 1 125 k€.

Après prise en compte de l'exécution comptable réelle arrêtée au 8 novembre 2021 extrapolée au 31 décembre, l'épargne nette s'élève à 1 369 k€.

Entre 2020 et 2021, on constate une diminution de l'épargne nette de 293k€, mais l'épargne nette reste à un niveau supérieur à celui déterminé au DOB 2021.

### CHAINE DE L'EPARGNE 2020 - PREVISIONNEL 2021

	2020 prospective DOB 2021	CA 2020	Total voté 2021	CA prévisionnel 2021	2021 prospective DOB 2021
produits fonctionnement courant	8 934	9 167	9 516	9 925	9 308
<i>Evolution</i>		166	349	758	374
charges fonctionnement courant	7 538	7 400	8 225	8 421	8 024
<i>Evolution</i>		45	825	1 021	486
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>1 396</b>	<b>1 767</b>	<b>1 291</b>	<b>1 504</b>	<b>1 284</b>
solde exceptionnel	-16	66	-18	9	-13
produits exceptionnels larges	11	205	10	35	17
charges exceptionnelles larges	27	139	28	26	30
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 380</b>	<b>1 833</b>	<b>1 273</b>	<b>1 513</b>	<b>1 271</b>
intérêts	42	42	39	39	41
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 338</b>	<b>1 791</b>	<b>1 234</b>	<b>1 474</b>	<b>1 230</b>
capital	129	129	105	105	105
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 209</b>	<b>1 662</b>	<b>1 129</b>	<b>1 369</b>	<b>1 125</b>
<i>Comparaison EN 2021/2020</i>			-533	-293	-84

### FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>3 087</b>	<b>2 373</b>	<b>5 686</b>	<b>4 548</b>	<b>5 313</b>
					3 772
<b>FINANCEMENT DES DEP EQUIPEMENT</b>	<b>2 170</b>	<b>2 363</b>	<b>5 700</b>	<b>2 628</b>	<b>3 772</b>
epargne nette	1 209	1 662	1 129	1 369	1 125
Dotations, subventions, cessions et divers	961	701	1 535	1 259	1 565
emprunt	0	0	3 036	0	1 082
<b>VARIATION FONDS ROULEMENT</b>	<b>-917</b>	<b>-10</b>	<b>14</b>	<b>-1 920</b>	<b>-1 541</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>1 541</b>	<b>2 446</b>	<b>2 460</b>	<b>526</b>	<b>0</b>

Précision : les prévisions 2021 ont été retraitées en mode analyse financière.

### 1) Analyse des résultats 2021 par rapport aux prévisions

L'autofinancement (épargne nette) voté dans le budget 2021 s'élevait à 1 129 k€.

L'exécution comptable 2021 prévoit une épargne nette de 1 369 k€, soit +240 k€, des dépenses de fonctionnement courant qui évoluent à la hausse mais de manière plus lente que les produits de fonctionnement courant.

## **En dépenses de fonctionnement larges (+194 k€) :**

- ❖ Les charges de fonctionnement courant sont supérieures de 196 k€ par rapport aux prévisions du fait principalement :
  - de l'augmentation du coût des repas fabriqués par les cuisines centrales en hausse de par l'ouverture d'une classe à l'école Jules Ferry, l'augmentation du nombre de portages repas et la progression du coût des denrées (+28 k€),
  - mais également du fait de l'augmentation des charges de personnel (+180 k€) conséquence de la mise en œuvre du rattrapage organisationnel et des diagnostics,
  - et des moindres réalisations sur les autres charges de fonctionnement courant de 12 k€.
  
- ❖ les charges exceptionnelles : -2K€

## **En recettes de fonctionnement larges (+434 k€) :**

- ❖ l'écart se trouve principalement dans les recettes de fonctionnement courant (+411k€) :
  - Des moindres réalisations sur les produits de service (cantine/ALAE, crèches, centre de loisirs) de 50k€ par rapport aux prévisions, du fait de la baisse d'effectifs en lien avec la situation sanitaire notamment au premier semestre 2021.
  - des droits de mutation extrêmement dynamiques (+160 k€),
  - des remboursements sur charges et salaires difficilement prévisibles ayant un niveau élevé (+187 k€),
  - les recettes issues la fiscalité du fait de la prise en compte des bases définitives communiquées par les services fiscaux et des rôles complémentaires perçus (+26 k€),
  - les recettes versées par la CAF au titre des prestations crèches, ALAE et ALSH (+40 k€),
  - les autres postes (+48 k€).
  
- ❖ les produits exceptionnels et autres: +23k€, ceux-ci tiennent compte d'une somme perçue (14k€) de la part d'une entreprise dans le cadre d'un protocole d'accord suite à des désordres apparus au gymnase.

## **2) Le résultat de clôture**

**L'exercice 2021 présentera un excédent global de clôture cumulé de 526k€, en diminution de 1 920k€ par rapport à celui de 2020. Cet excédent global de clôture est déterminé sur la base de dépenses d'équipement (Restes à réaliser compris) réalisés.**

Ces dépenses d'investissement 2021, supérieures à celles de 2020, sont financées par :

- une épargne nette en baisse par rapport à 2020 (-293k€),
- un montant de dotations, subventions et cessions supérieur à celui de 2020 (+558 k€),
- et sans recours à l'emprunt.

## C) L'AJUSTEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

**Ce programme pluriannuel d'investissement ainsi ajusté passerait de 26 millions d'euros à 28 millions d'euros sur la période 2020-2026. Les exercices 2020 et 2021 portent 7 millions € du PPI, soit 25% du montant total 2020-2026.**

Une attention particulière est à porter sur l'évolution possible du coût des opérations au vu du contexte sanitaire, la hausse du prix des matières premières et matériaux qui ne sont pas favorables aux finances locales.

Certains projets connaissent déjà des coûts supérieurs aux prévisions réajustées lors du DOB 2021 et le calendrier de réalisation montre un glissement de certains projets :

### ✓ Des réajustements à la hausse :

- Bar brasserie : + 100 k€ (montant des travaux supérieur aux prévisions initiales).
- Foyer : + 260 k€ - Le projet initial a connu un certain nombre de modifications. Le PPI a été réajusté au vu d'estimations actualisées, le marché de travaux n'ayant pas encore été lancé à la date du DOB.
- Transfert DSTUE : + 230 k€ - Les travaux extérieurs, le mobilier/matériel n'avaient pas été prévus.
- Projet Mairie : + 922 k€ - Le projet a été entièrement revu et réécrit depuis le dernier DOB, il concerne la création d'une aile de 500 m<sup>2</sup> dans une première phase avec notamment salle du Conseil municipal/mariage.
- Construction et équipement du nouveau groupe scolaire : + 1 490 k€ du fait de l'acquisition d'un terrain supplémentaire, l'anticipation de la hausse du montant des travaux et une enveloppe budgétaire relative au matériel et équipements hygiène, restauration, équipements scolaires et périscolaires affinée.

### ✓ Des réajustements à la baisse :

- Parking Villaret : - 100 k€.
- Agrandissement du parc : - 106 k€.
- Transfert CCAS locaux bambins : - 115 k€. Le projet a été annulé.

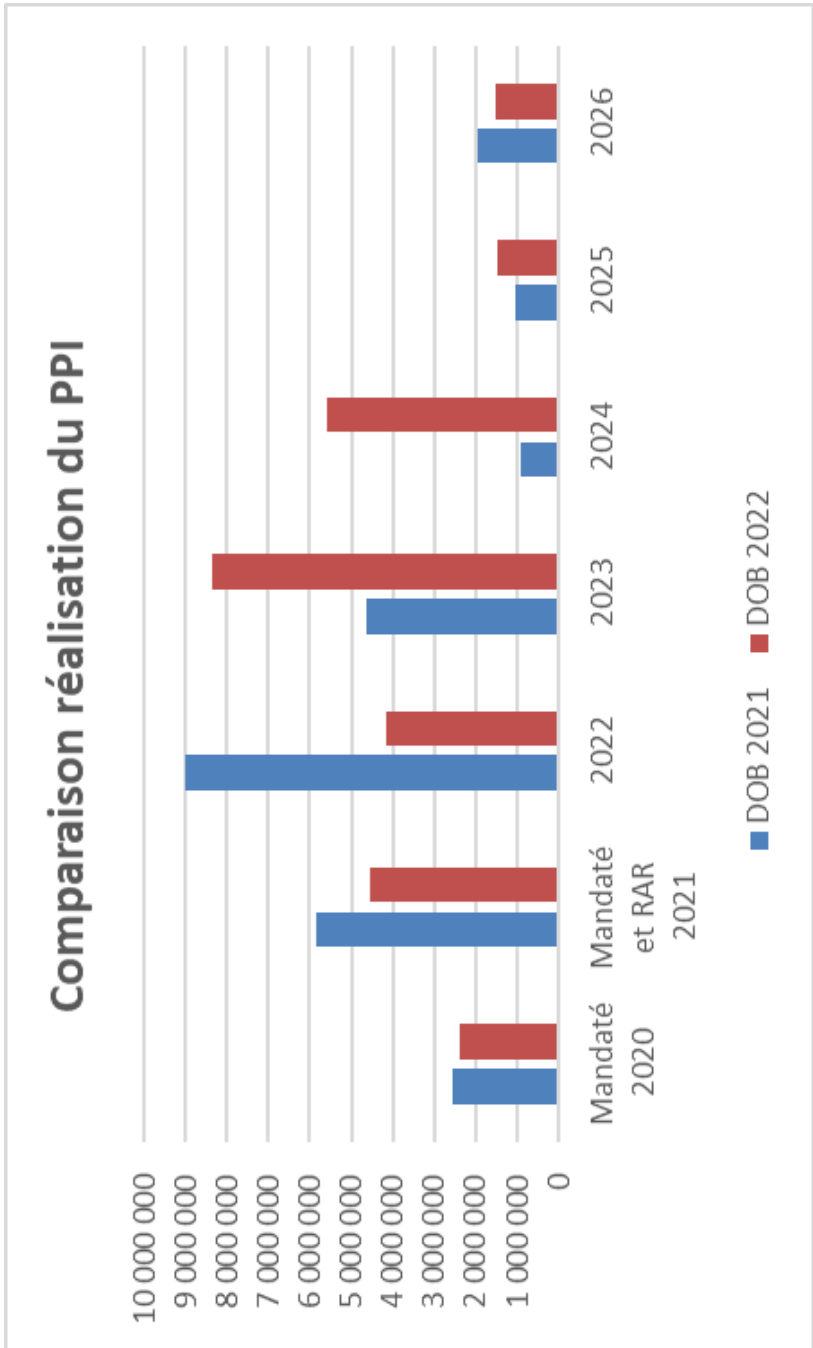
### ✓ Des glissements de calendrier :

- Transfert DSTUE : le solde de l'opération a été décalé à 2022.
- Projet Mairie : + 922 k€ - Le début de l'opération est prévu pour 2022.
- Construction et équipement du nouveau groupe scolaire : L'opération a été décalée d'une année, le pic des dépenses sera en 2023 et non plus en 2022.
- Archives salle Savary : Ce projet est issu de l'enveloppe Autres équipements publics sur le PPI. Il impacte en majorité l'exercice 2022 à hauteur de 430 k€ alors que la ligne Autres équipements publics affectait principalement la fin du mandat.

**La majorité des investissements sur la période 2020-2026 est située sur 2023-2024 alors que le PPI issu du DOB 2021 prévoyait le pic de dépenses en 2022-2023.**

Ce PPI a vocation à être revu chaque année et ajusté à la hausse comme à la baisse aux capacités réelles de la commune.





DEPENSES	Réalisations avant 2020	Montant 2020/2026	Mandaté 2020	Mandaté 2021	RAR 2021	2022	2023	2024	2025	2026
Programme travaux grosses réparations-améliorations divers bâtiments communaux et équipements des services		3 872 464	948 522	923 942		400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Locaux Police Municipale		128 686	128 686							
Crèche Bambins 2	47 172	1 271 163	1 103 186	167 977						
Parking Villaret		203 959	16 434	179 832	7 693					
Bar-Brasserie	8 749	441 612	10 368	10 101	402 237	18 906				
Immeuble CBE	3 984	5 958	5 958							
OAP Campanaud- NOYA		91 426		91 426						
Projet cœur de ville :agrandissement parc (AP/CP)		746 839	120 028	300 806		325 350	657			
Projet cœur de ville fonds de concours TM		1 800 000					450 000	250 000	500 000	600 000
Foyer Municipal (AP/CP)	6 264	1 807 759	20 970	130 952		1 549 252	106 586			
Transfert DSTUE		930 597	0	34 412	838 185	58 000				
Transfert CCAS locaux Bambins		4 560	0	4 560						
Projet mairie		1 621 716				117 683	903 467	600 567		
Projet LINEO 10- travaux annexes SDHEG		30 000		30 000						
construction et équipement groupe scolaire		13 050 445	8 280	1 365 898		1 306 039	6 518 492	3 842 537	4 680	4 500
Travaux sur OAP GRATIAN: Fonds de concours TM ou directement		1 000 000						500 000	500 000	
Autres équipements publics		569 730							50 000	519 730
Archives + salle de réunions		430 270		23 507	36 763	370 000				
<b>TOTAL</b>	<b>66 169</b>	<b>28 007 185</b>	<b>2 362 433</b>	<b>3 263 413</b>	<b>1 284 878</b>	<b>4 145 229</b>	<b>8 379 201</b>	<b>5 593 104</b>	<b>1 454 680</b>	<b>1 524 230</b>
Pour mémoire PPI juin 2020 RC		<b>31 124 186</b>		<b>5 425 168</b>		<b>9 744 750</b>	<b>5 254 250</b>	<b>1 450 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>3 350 000</b>
Pour mémoire PPIDOB 2021		<b>25 937 118</b>	<b>2 541 022</b>	<b>5 849 476</b>		<b>8 992 370</b>	<b>4 654 250</b>	<b>900 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 950 000</b>

## D) LES APPROCHES BUDGETAIRES 2022

### 1) Les éléments du contexte

Les équipes municipales successives ont historiquement affirmé des choix forts en matière de services de proximité et ce, notamment, dans le domaine de la petite enfance, de l'éducation et plus largement de la famille. Malgré la baisse des financements de l'Etat, la commune a souhaité conserver son socle de services publics qu'elle juge indispensable pour « bien habiter » et « vivre » à Aucamville. Tous ces services sont gérés en régie directe.

A ce jour :

- 950 enfants (36 classes) représentant + 10 % de la population sont accueillis au quotidien et bénéficient d'un accueil ALAE et d'une restauration qualitative, d'un accompagnement à la scolarité à travers le dispositif CLAS, et d'actions municipales diverses dans le domaine musical, culturel ...,
- 100 enfants sont accueillis dans les structures petite enfance,
- les agents du CCAS sont très sollicités pour l'accès au droit, le logement et autres dispositifs d'accompagnement.

La population de la commune (9 200 habitants au recensement de début 2020) dont les chiffres ne seront officialisés qu'en 2023, croît régulièrement au rythme du développement de l'habitat (95 logements par an sont inscrits dans le Programme d'Orientations et d'Actions de Toulouse métropole pour la commune). Pour information, les logements autorisés ont été respectivement de 103 en 2019 et 64 en 2020 et environ 100 en 2021.

Depuis plusieurs années, la ville connaît une ouverture de classe par an. Ce sera certainement encore le cas en 2022 entraînant la saturation des classes actuelles et justifiant la création d'un nouveau groupe scolaire. Cette évolution de la population n'a pas que des conséquences en termes d'équipements, mais elle nécessite une adaptation des équipes sur des nouvelles problématiques d'accueil et d'accompagnement des familles.

Ainsi la commune s'oriente progressivement vers une population de 10 000 habitants qui dans les différentes étapes de développement d'une commune (3 500, 5 000, 7 000 habitants ...) constitue un nouveau palier. Des orientations prises ces dernières années se poursuivent sur 2022, tant que sur le plan de la structuration de l'administration communale (recrutements) que sur le plan de l'aménagement urbain, préparant ainsi la transition d'une ville à 7 500-8 000 habitants vers la ville à 10 000 habitants.

Pour l'administration communale :

- les audits organisationnels conduits sur la DSTUE et les cuisines centrales ont engendré une nouvelle organisation en capacité de répondre désormais aux enjeux à venir.
- les adaptations ont été faites sur l'organisation de la Direction du service éducation jeunesse, la structuration du service relation à l'utilisateur, les renforts en personnel au CCAS, à la Police municipale, sur le développement des outils numériques.
- des difficultés de recrutement rencontrées sur certains postes clés ont mis en évidence la faiblesse des périphériques de rémunération dont le régime indemnitaire, ce qui conduit sur 2022 à un effort important pour que la commune reste attractive.

En ce qui concerne l'aménagement urbain :

- l'aménagement du secteur Gratian et le projet cœur de ville constituent les deux opérations phares de ce mandat qui vont permettre d'améliorer l'image de la commune et son rôle de pôle secondaire. Un programme d'aménagement et d'équipement ambitieux est programmé sur le cœur de ville (extension aménagement du parc, nouveau foyer municipal, bar brasserie, espace public, opération du groupe des Chalets ...) et constitue avec le groupe scolaire un volume important sur le plan pluriannuel d'investissement.

Pour l'opération Gratian, la commune s'est attachée les services de la société d'économie mixte Oppidéa et d'un urbaniste pour l'établissement d'un plan guide qui doit préfigurer l'émergence d'un nouveau quartier autour du groupe scolaire.

Cette transition nécessite des efforts budgétaires importants qui justifient les orientations prises en 2020 par le Conseil municipal en matière de politique fiscale et d'augmentation du taux de foncier bâti ; et ce dans un contexte maintes fois évoqué de la baisse des financements de l'Etat (la DGF continue de diminuer), et de la suppression du levier fiscal de la taxe d'habitation. Aussi, on observe que, progressivement, comme cela a été le cas pour les départements et les régions qui reçoivent désormais des impôts d'Etat pour le financement de leurs budgets, la commune est progressivement amputée de sa capacité à lever l'impôt. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement courant pour l'année 2022, qui ont été évaluées avec une approche prudentielle, croîtront moins rapidement que les dépenses de fonctionnement courant qui sont cette année impactées par une croissance forte des charges de personnel. Cela aura des conséquences sur le financement de l'investissement avec une épargne nette au stade des prévisions en baisse.

## **2) Les hypothèses pour 2022**

Le scénario 2022 a été élaboré en prenant en compte le programme pluriannuel d'investissement tel que vu ci-dessus, en conservant les mêmes hypothèses en fonctionnement que le scénario de référence et une hausse du taux de la taxe sur le foncier bâti de 5 %.

Le scénario montre une baisse de l'épargne nette sur 2022, ce qui confirme en l'état actuel des hypothèses de prévision la nécessité de soutenir nos recettes de fonctionnement par une hausse de la fiscalité en ce début de mandat au regard du programme d'investissement envisagé et de sa temporalité ainsi que la nécessité d'un recours à l'emprunt.

				EXERCICE 2021			EXERCICE 2022	
		Prévisions ville	réalisations-CA prévisionnel	Ecart réalisations/prévisions ville	Prévisions ville	écart Prévisions 2022/CA 2021		
70	Produits des services	1 125	1 075	-50	1 129	54		
73	Impôts et taxes	6 561	6 558	-3	6 642	84		
	<i>dont fiscalité</i>	3 149	2 530	-619	2 736	206		
	<i>dont reversement Toulouse métropole</i>		3 353	3 353	3 330	-23		
74	Dotations et subventions	1 595	1 893	298	1 960	67		
	<i>dont dotations</i>		248	248	235	-13		
	<i>dont compensations fiscales</i>				234	234		
75	Autres produits gestion courante	165	142	-23	144	2		
013	Atténuation de charges	70	257	187	120	-137		
	<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>9 516</b>	<b>9 925</b>	<b>409</b>	<b>9 995</b>	<b>70</b>		
77	Produits exceptionnels	10	35	25	11	-24		
	<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 526</b>	<b>9 960</b>	<b>434</b>	<b>10 006</b>	<b>46</b>		
011	Charges à caractère général	2 074	2 102	28	2 329	227		
012	Charges de personnel	5 435	5 435	0	6 185	750		
65	Autres charges de gestion courante	695	779	84	706	-73		
014	Atténuation de produits	112	106	-6	107	1		
	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>8 316</b>	<b>8 422</b>	<b>106</b>	<b>9 327</b>	<b>905</b>		
67	Charges exceptionnelles	28	26	-2	28	2		
	<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 344</b>	<b>8 448</b>	<b>104</b>	<b>9 355</b>	<b>907</b>		
						0		
66	Intérêts dette	39	39	0	32	-7		
16	Capital dette	105	105	0	110	5		
						0		
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 038</b>	<b>1 369</b>	<b>331</b>	<b>509</b>	<b>-859</b>		
10-13	Dotations-subventions	885	1 159	274	951	-208		
024	Cessions	650	100	-550	781	681		
	<b>TOTAL RESSOURCES INVESTISSEMENT AVANT EMPRUNT</b>	<b>2 573</b>	<b>2 628</b>	<b>55</b>	<b>2 241</b>	<b>-386</b>		
	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 686</b>	<b>4 548</b>	<b>-1 138</b>	<b>4 145</b>	<b>-403</b>		
	<b>SOLDE AVANT EMPRUNT</b>	<b>-3 113</b>	<b>-1 920</b>	<b>1 193</b>	<b>-1 904</b>	<b>16</b>		
	<b>EMPRUNT</b>	<b>3 036</b>	<b>0</b>	<b>-3 036</b>	<b>2 006</b>	<b>2 006</b>		
	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-77</b>	<b>-1 920</b>	<b>-1 843</b>	<b>102</b>	<b>2 022</b>		

**L'épargne nette diminue de 859 k€ entre les prévisions budgétaires 2022 et le compte administratif prévisionnel 2021. En cause, des charges de fonctionnement courant qui augmentent beaucoup plus rapidement (+905 k€) que les produits de fonctionnement courant (+70 k€).**

En effet, la diminution des dépenses au chapitre 65 de 73 k€ (2021 comptait une dépense exceptionnelle) et du chapitre 66 issue de la renégociation d'un prêt n'est pas suffisante pour absorber la hausse du chapitre 011 Charges à caractère général (+227 k€) et du chapitre 012 Charges de personnel (+750 k€).

Le chapitre 011 est impacté principalement par l'impact de la loi Egalim sur le coût denrées (prix repas de 1,95€ à 2,10€) et l'achat de produits d'hygiène en eco label, la hausse des tarifs des fluides, la location d'un modulaire à l'école Jules Ferry pour accueillir une classe supplémentaire et la location de modulaires dans la cour de la Mairie afin de centraliser les différents services.

Au chapitre 012, la masse salariale 2022 est évaluée à 6 185 k€. Sur la base des données d'octobre 2021, les effectifs communaux sont de 154 équivalents temps plein se répartissant ainsi : 100 titulaires et 54 contractuels permanents et non permanents. Ils comprennent 18 agents de catégorie A, 11 agents en catégorie B, 125 agents en catégorie C.

L'évolution de la masse salariale pour 2022 intègre les éléments suivants :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (avancement d'échelons...),
- Impact des décisions gouvernementales de revalorisation des grilles indiciaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> grade des catégories C,
- Révision du régime indemnitaire avec la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le Préfet vient de rappeler que ce régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires d'Etat qui aurait dû être transposé à la commune dès 2017 doit maintenant l'être dans les meilleurs délais, comme pour les 1607 heures. Une enveloppe de 160 k€ supplémentaire est consacrée à cela au budget 2022. Depuis 2014 et la baisse des dotations d'Etat, la commune avait mis en œuvre une série de mesures d'économie et de maîtrise des charges. Aussi, l'évolution envisagée du régime indemnitaire, de même que certains recrutements, mesures d'avancement et autres, avaient été mises en attente. Aujourd'hui, alors que la part du régime indemnitaire sur les rémunérations est de 25.77 % au niveau de Toulouse métropole (source DOB 2022), ce pourcentage n'est que 11.76 % des rémunérations brutes de la commune. Le niveau de rémunération est devenu un frein à certains recrutements indispensables au bon fonctionnement des services et à la fidélisation des agents.
- La création de nouveaux postes : Police municipale, emploi, conseiller numérique.
- Les effets en année pleine de recrutements opérés en 2021 et les renforts apportés sur certains services : DSTUE, Restauration Hygiène des Equipements Publics Communaux, Communication, Culture, Petite enfance, CCAS, RH, Accueil...
- L'augmentation conséquente des assurances statutaires.

Les recettes de fonctionnement courant, quant à elles, connaissent la poursuite de la baisse de la DGF (-13 k€) engagée en 2014 et de l'attribution de compensation (-28 k€) suite à la réévaluation de la CLECT.

Elles ont été déterminées, pour certaines d'entre elles, de manière très prudentielle au vu de l'absence de maîtrise de leur évolution : les droits de mutation à titre onéreux (-100 k€), le remboursement de rémunération de personnel (-137 k€).

Les produits de fonctionnement courant tiennent compte toutefois de nouvelles recettes, la dotation générale de décentralisation bibliothèques pour l'extension des horaires de la médiathèque (+69 k€) et la subvention pour la création d'un poste de conseiller numérique (+25 k€), ainsi que le produit fiscal supplémentaire issu de la hausse du taux de foncier bâti de 5%. A noter toutefois l'hypothèse prudentielle prise en termes de produit fiscal, ont été prises en compte les bases définitives 2021 sans actualisation des bases.

Enfin, le produit des services en hausse de 50 k€ montre un retour de l'activité cantine/ALAE et ALSH à la normale suite à deux années de crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèveraient à 4 145 k€ et seraient financées de la façon suivante :

- Epargne nette : 509 k€,
- Dotations, subventions : 951 k€,
- Cessions : 781 k€ (cession ilot DSTUE),
- Emprunt : 2 006 k€,
- Variation du fonds de roulement : -102 k€.

### CHAINE DES EPARGNES 2018-2022

	2018	2019	2020	CA prévisionnel 2021	Prévisions budgétaires 2022
<b>produits fonctionnement courant</b>	<b>8 918</b>	<b>9 001</b>	<b>9 167</b>	<b>9 925</b>	<b>9 995</b>
<i>Evolution</i>	-26	83	166	758	70
<b>charges fonctionnement courant</b>	<b>7 197</b>	<b>7 355</b>	<b>7 400</b>	<b>8 421</b>	<b>9 327</b>
<i>Evolution</i>	53	158	45	1 021	906
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>1 721</b>	<b>1 646</b>	<b>1 767</b>	<b>1 504</b>	<b>668</b>
<b>solde exceptionnel</b>	<b>-10</b>	<b>15</b>	<b>66</b>	<b>9</b>	<b>-17</b>
<i>produits exceptionnels larges</i>	17	53	205	35	11
<i>charges exceptionnelles larges</i>	27	38	139	26	28
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 711</b>	<b>1 661</b>	<b>1 833</b>	<b>1 513</b>	<b>651</b>
intérêts	52	48	42	39	32
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 659</b>	<b>1 613</b>	<b>1 791</b>	<b>1 474</b>	<b>619</b>
capital	193	174	129	105	110
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 466</b>	<b>1 439</b>	<b>1 662</b>	<b>1 369</b>	<b>509</b>
<b>EPARGNE NETTE PROSPECTIVE RESSOURCES CONSULTANTS - SCENARIO AUGMENTATION TAUX TF 15% EN 2020 PUIS 5% PAR AN</b>	<b>1 466</b>	<b>1 439</b>	<b>827</b>	<b>1 114</b>	<b>1 072</b>
<b>EPARGNE ISSUE DU DOB 2021</b>	<b>1 466</b>	<b>1 439</b>	<b>1 209</b>	<b>1 125</b>	<b>1 224</b>

### FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>2 742</b>	<b>2 047</b>	<b>2 373</b>	<b>4 548</b>	<b>4 145</b>
<b>FINANCEMENT DES DEP EQUIPEMENT</b>	<b>2 704</b>	<b>2 432</b>	<b>2 363</b>	<b>2 628</b>	<b>4 247</b>
epargne nette	1 466	1 439	1 662	1 369	509
Dotations, subventions, cessions et divers	1 238	993	701	1 259	1 732
emprunt	0	0	0	0	2 006
<b>VARIATION FONDS ROULEMENT</b>	<b>-38</b>	<b>385</b>	<b>-10</b>	<b>-1 920</b>	<b>102</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>2 841</b>	<b>2 456</b>	<b>2 446</b>	<b>526</b>	<b>628</b>

### III - LA STRUCTURE DE LA DETTE

Le Code général des collectivités territoriales, dans ses articles sur le débat d'orientations budgétaires, rend obligatoire la communication d'un certain nombre d'informations sur le niveau et la structure de la dette.

#### A) L'ENCOURS DE DETTE

L'encours de dette est au 31 décembre 2021 de 1 708 k€.

La collectivité n'a jamais contracté d'emprunt toxique. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2015. Un emprunt est en cours de renégociation à la date d'écriture de ce rapport.

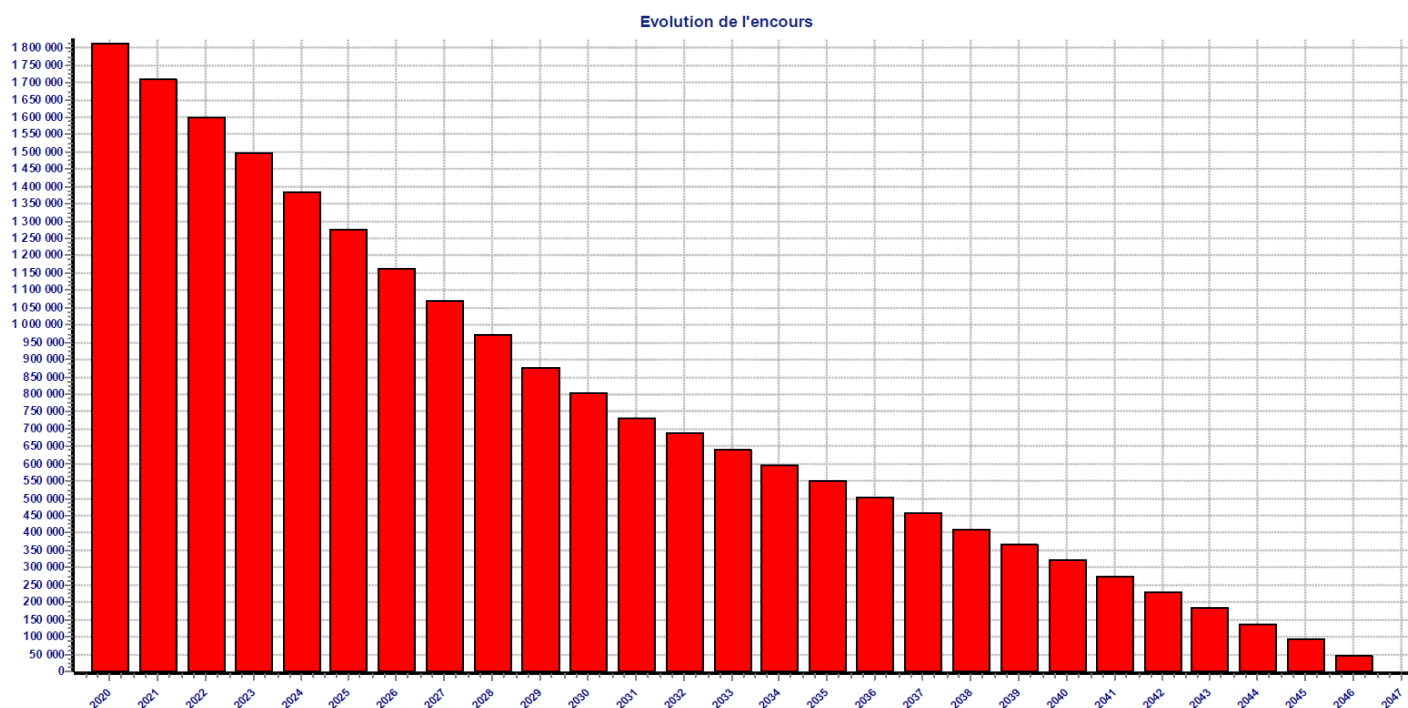
Cinq emprunts sont encore en cours :

- Trois emprunts contractés auprès du CD31, sans intérêts bancaires, dont celui relatif aux travaux du cimetière connaîtra sa dernière annuité en 2022
- un emprunt contracté auprès de la CDC pour l'opération gymnase d'une durée de 30 ans,
- un emprunt au Crédit agricole pour l'extension et la restructuration de l'école Victor Hugo et l'extension de la crèche Lutins,
- un emprunt contracté auprès de la Banque populaire en 2009 dont la renégociation est en cours.

#### B) EXTINCTION DE LA DETTE

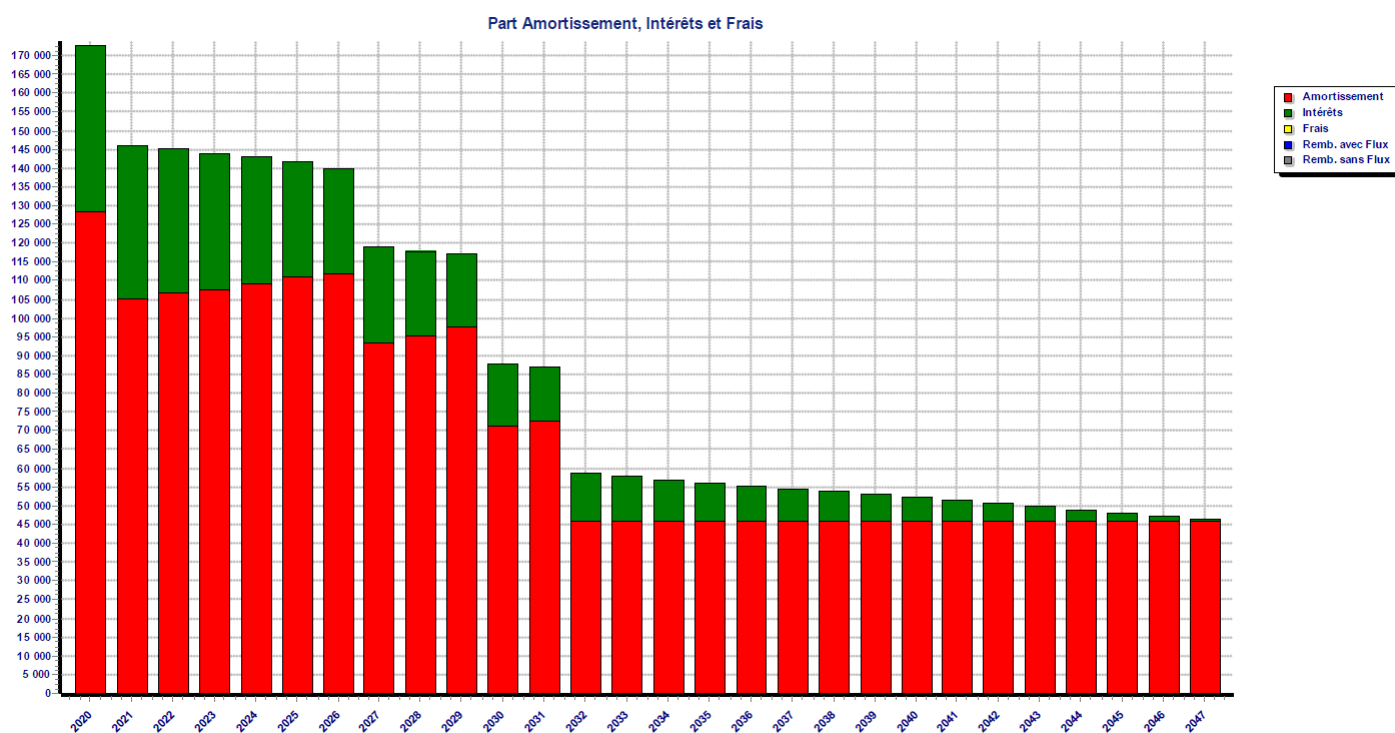
##### 1) Evolution de l'encours

Ce graphique n'intègre pas la renégociation d'emprunt en cours.





## 2) Evolution de l'annuité



Ce graphique n'intègre pas la renégociation d'emprunt en cours.

## 3) Ratios de dette

	Commune	Moyenne des communes de même strate
Encours de dette au 31/12/2021 sur population en € (population au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 : 8 782 hab)	194 € par habitant	860 € par habitant
Taux d'endettement (Compte administratif prévisionnel 2021)	17.15 %	76.5 %
Capacité de désendettement en année (Compte administratif prévisionnel 2021)	1.16 ans	4 ans

Source des ratios : Les collectivités locales en chiffres 2020 - DGCL (ratios 2018).

Base de calcul : Population 2021 : 8 782 ; encours de dette au 31/12/2021 : 1 708 k€ ; épargne brute au 31/12/2021 : 1 708 k€